



Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée

Projet émergent
Bordeaux Grand-Parc

Présentation 3 décembre 2020 Conseil de territoire



ADN de l'expérimentation

Loi d'expérimentation visant à résorber le chômage de longue durée du 14 janvier 2016

Un projet de société pour le « droit d'obtenir un emploi » en référence au préambule de la Constitution française de 1946 « chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi ».

Une expérimentation de l'inversion de la logique de l'offre et de la demande d'emploi la démarche part des compétences, savoir-faire et des souhaits des personnes privées durablement d'emploi (PPDE) volontaires et vise à produire autant d'emplois que nécessaire pour supprimer localement la privation d'emploi, les volontaires sont actifs dans le pilotage du projet comme tout autre acteur du territoire.

Une expérimentation engagée et novatrice

son objectif : un emploi à tous ceux qui en sont durablement privés

sa méthode : la création d'emploi utiles et supplémentaires, non concurrents

son financement : activation des dépenses passives, mobilisation des économies et des recettes créées par le retour à l'emploi.

La loi d'expérimentation et de son extension

- Cette loi s'appuie sur le **droit à l'expérimentation des collectivités territoriales**, inscrit depuis 2003 dans la Constitution, visant à tester des réformes sur un échantillon de personnes et sur de micro-territoires, soit des bassins de vie de 5000 à 10 000 personnes en zone urbaine ou rurale et pertinents pour analyser les **impacts sur les exclusions, l'économie et les dynamiques locales, le bien-être de la population**.
- Tel est l'essence de cette première loi avec ces dimensions apprenantes, de prudence et d'évaluation souhaitant aboutir aujourd'hui à une de **2eme loi pour étendre l'expérimentation à au moins 50 territoires** (*projet de vote à l'Assemblée Nationale prévu le 30 novembre 2020 suite à l'adoption définitive de la loi par le Sénat*).
- C'est dans la dynamique et le prolongement de cette démarche expérimentale et de ces enseignements que la candidature de la Ville de Bordeaux souhaite aujourd'hui pleinement s'inscrire.

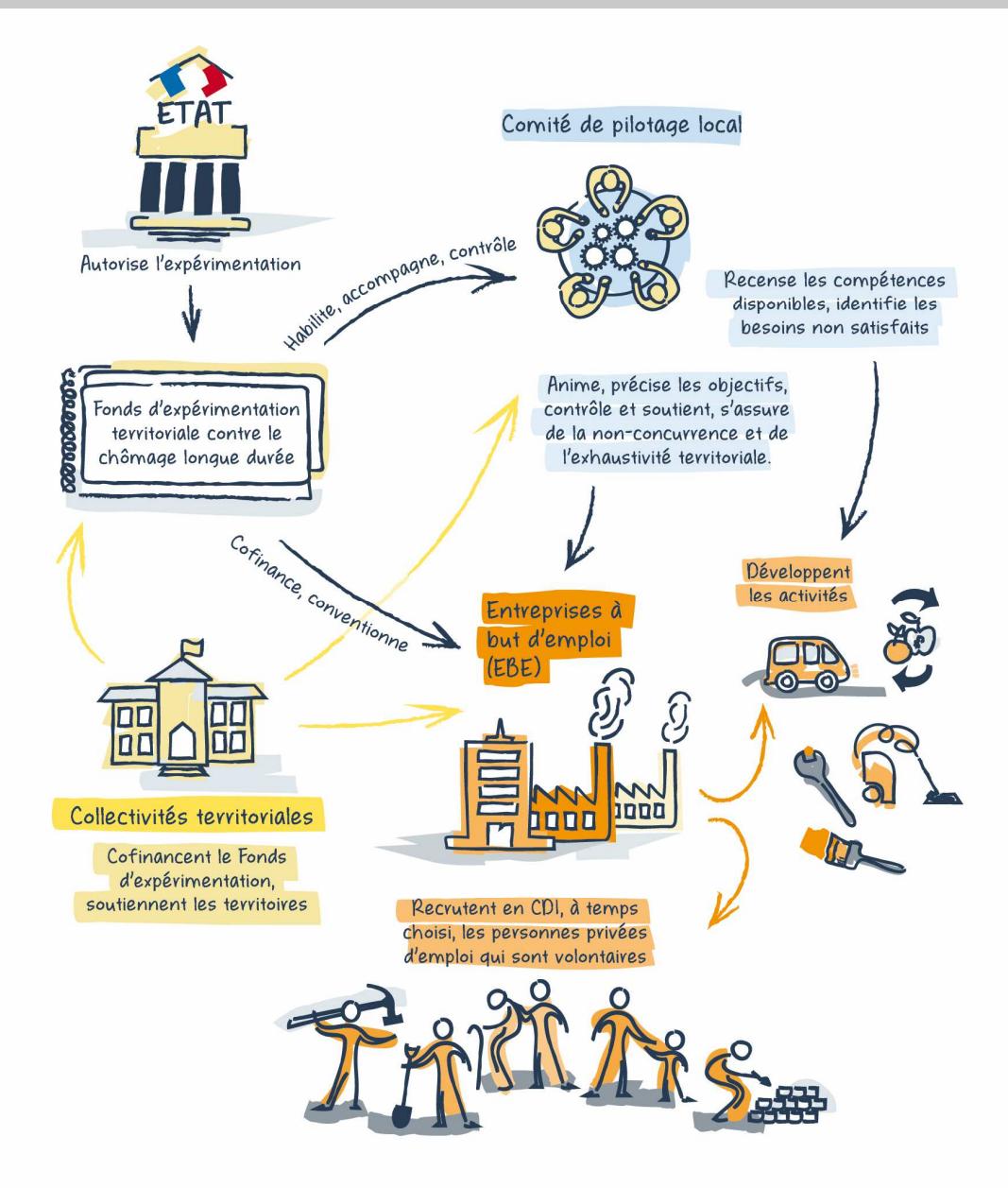
Les personnes concernées, selon quelles modalités d'embauche

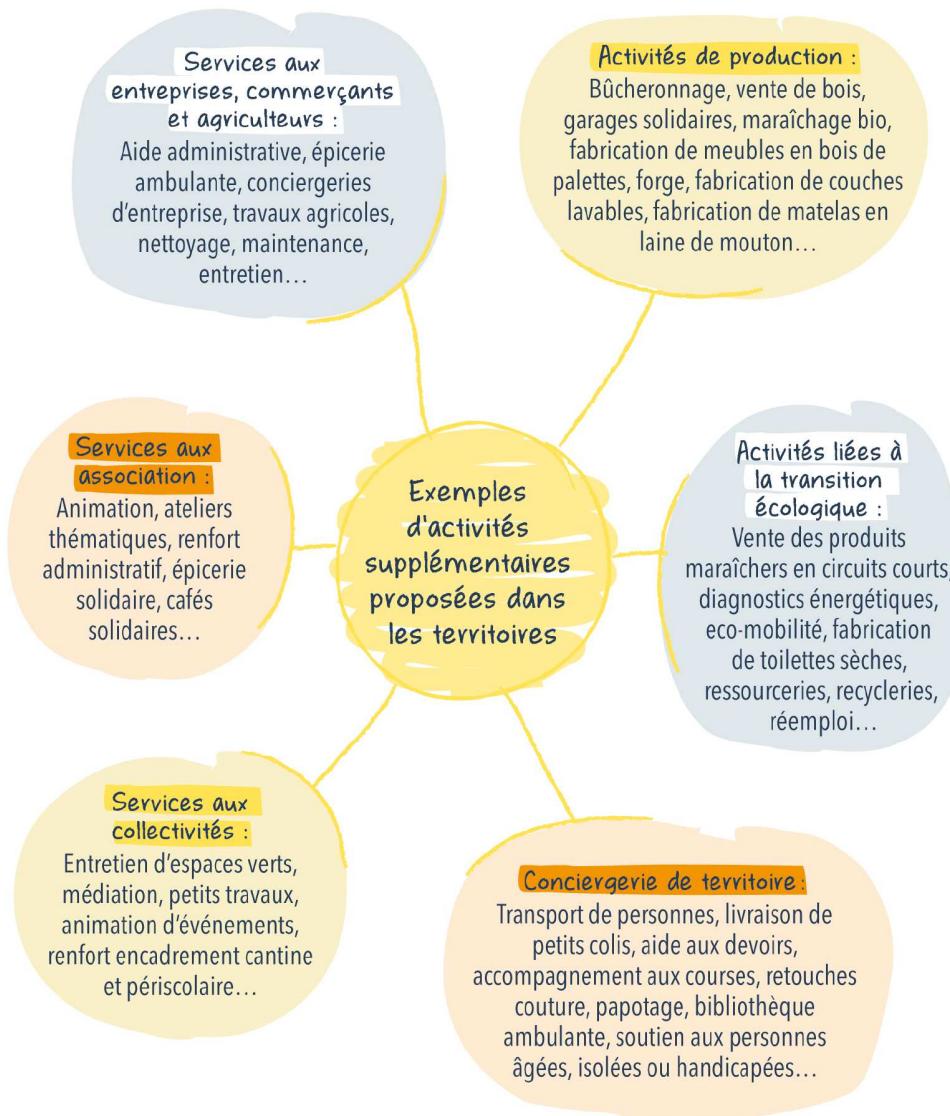
- Visant 100 à 200 personnes dans chaque territoire concerné, la démarche s'adresse aux **personnes privées d'emploi depuis plus d'un an** et domiciliées sur le territoire depuis au moins six mois.
- Basée sur une démarche inversée et impulsée par les compétences et les souhaits des individus, le projet s'inscrit dans le **volontariat et l'implication des personnes**.
- Les personnes sont embauchées à durée indéterminée, à temps choisi et rémunérées au moins au SMIC, au sein d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE°).
- **EBE°** : Structure de l'Economie Sociale et Solidaire (SA, SCOP, SCIC, association...) à but non lucratif, a pour priorité de créer des emplois à hauteur des besoins de la population qui en est durablement privée et de servir l'intérêt général. Existe ou à créer, conventionnée par le Fonds d'Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée.

La fondamentale implication de tous les acteurs



**TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE**





Ainsi, l'enjeu est double, gagner en dynamisme économique local et en mieux-être social :

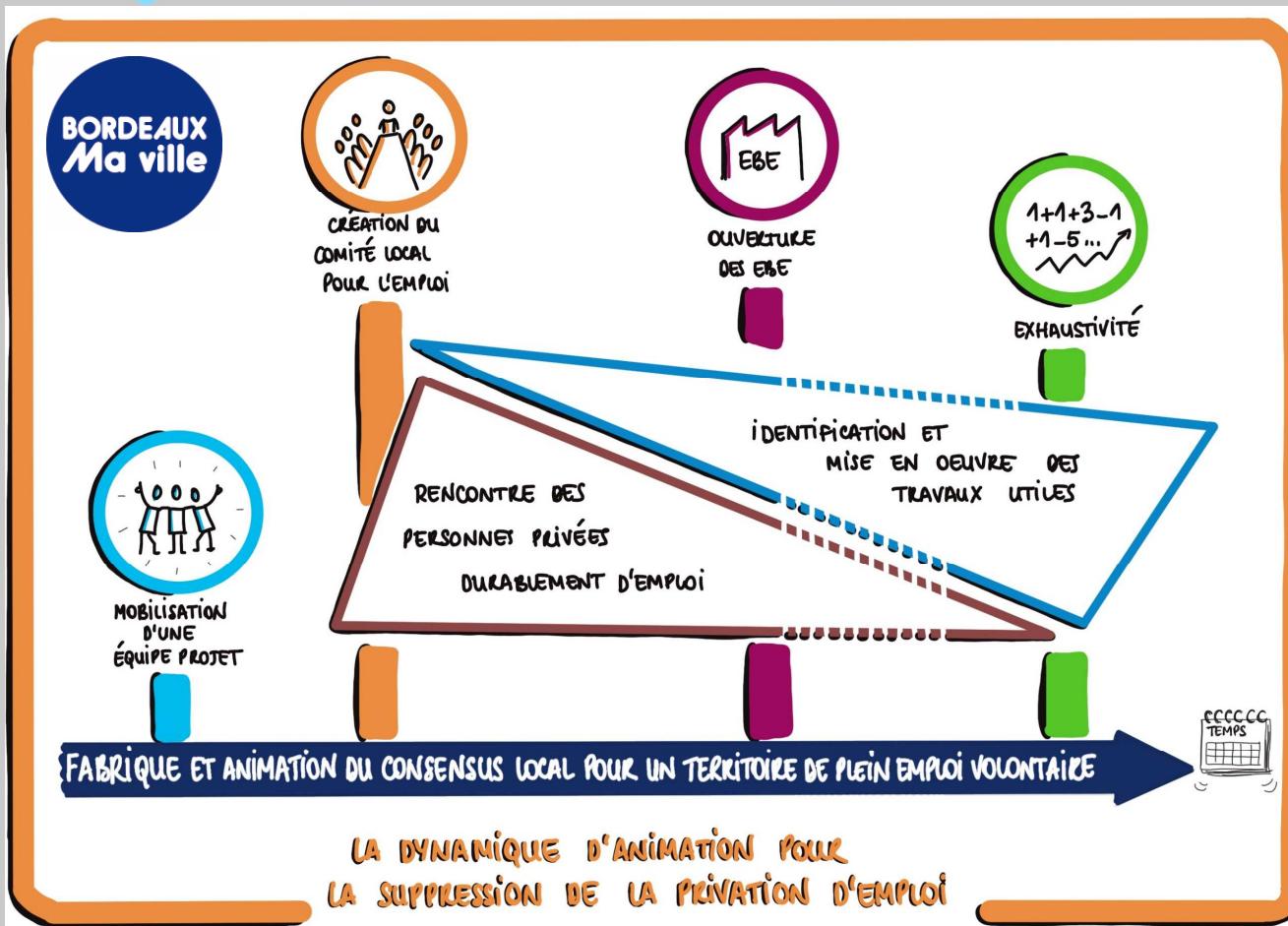
Développement de services utiles au territoire (habitants, entreprises, institutions) en complément de l'activité économique existante.

Promotion d'activités non délocalisables et de « circuits courts ».

Améliorant la qualité de vie, une majorité des travaux se déployant dans les domaines de la transition écologique et de la cohésion sociale.



TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE



Quatre étapes méthodologiques

- La Fabrique du consensus

Sensibiliser et fédérer les acteurs/partenaires du territoire autour de la volonté de faire ensemble l'installation du Comité Local pour l'Emploi, noyau du processus d'animation et cheville ouvrière de la démarche aux côtés de l'équipe locale.

- Recensement des travaux utiles

Qualifier les besoins du territoire non satisfaits et les opportunités socio-économiques en coopération avec les différents acteurs de l'économie locale

- Rencontre des personnes privées durablement d'emploi (PPDE) volontaires

une étape de participation qui va demander une forte mobilisation et une mutualisation importante

- Ouverture d'une ou plusieurs EBE

La quatrième phase de l'expérimentation résultera enfin de l'habilitation de la Ville de Bordeaux par l'État dans le cadre de la 2ème Loi.



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Pour aller plus loin
<https://www.tzcld.fr/>
<https://etcld.fr/>

Présentation 3 décembre 2020 Conseil de territoire